



Contrat de travail

Par wanderlust351

Bonjour,

J'aimerais avoir un avis concernant un litige avec mon ancien employeur.

J'ai travaillé à l'étranger et mon employeur m'a licencié sans préavis et ce fut un licenciement abusif car j'étais en CDI.

On m'avait conseillé de prendre contact avec un avocat mais je suis tombé sur un avocat véreux. Résultat, je n'en ai plus. On m'a donc conseillé de demander une aide juridique à la place pour que me soit désigné un avocat.

Ce que je voudrais savoir c'est que faire de plus? Ça fait des mois que ça traîne (depuis juin dernier). On est bientôt en octobre et toujours rien de fait. Je commence à désespérer car je trouve le temps long alors que ça aurait pu être régler depuis des mois déjà.

Comme ci ça ne suffisait pas, l'ancien employeur m'a envoyé ma dernière fiche de paie rempli d'infos fausses et bien entendu je n'ai jamais reçu l'argent (en plus des 3 mois de salaire non payés).

J'espère juste que j'aurais enfin un avocat commis d'office qui prendra ma plainte au sérieux mais surtout j'aimerais savoir s'il est possible de demander un audit de l'entreprise car les fraudes et les contrats illégaux s'accumulent. Si y a moyen de faire fermer l'entreprise pour fraude sur salaire, fraude fiscale (ça ne m'étonnerait pas) et autres, je suis tout ouïe.

Je sais que l'entreprise n'est pas sur le territoire français mais j'aimerais quand même savoir quels sont mes recours et si je peux demander un audit.

Dans l'hypothèse où j'aurais en plus des soucis avec l'aide juridique (le système du pays est lamentable pour être honnête), est-ce qu'il existe des avocats internationaux qui pourraient prendre mon dossier en main? J'imagine que oui. Est-ce qu'ils pourront s'occuper de mon cas à distance sachant qu'ils sont en France et l'entreprise à l'étranger?

Je souhaite mettre toutes les chances de mon côté car ça va bientôt faire six mois et toujours aucune démarche entreprise de la part du ministère du travail et apparemment les prud'hommes ne sont plus habilités à quoi que ce soit. Je veux enfin en finir avec cette histoire et passer à autre chose tout en récupérant mes salaires et demander une indemnisation pour fraude sur salaire et contrat de travail.

Toute aide sera la bienvenue.

Merci

Par morobar

Bonjour,

Pour commencer:

* nationalité de l'employeur et siège

* lieu de travail.

Il semble à vous lire que vous avez travaillé à l'étranger avec un employeur étranger.

Si vous espérez une intervention diplomatique c'est que vous croyez encore au Père Noël.

Si vous espérez que votre cas va intéresser gracieusement des avocats internationaux, même chose que précédemment.